## Contrôle des organisations professionnelles d'employeurs

## **Quelle est la date limite de recouvrement ?**

Au vu de de la situation sanitaire, les organisations patronales auront jusqu'au 31 décembre 2020 pour collecter les cotisations de leurs adhérents dues au titre de l'année 2019.

**Source URL:** https://representativite-patronale.pp.travail.gouv.fr/faq/quelle-est-la-date-limite-de-recouvrement

## List of links present in page

• https://representativite-patronale.pp.travail.gouv.fr/faq/quelle-est-la-date-limite-de-recouvrement